

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 3 avril 2025

Date de convocation : 26 mars 2025
Date d'affichage : 26 MARS 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 32
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Sannes, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents :

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LEBOUC, Pierre AUBOIS, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Bernadette VITALE, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Josianne MAURIN.

Procurations :

Geneviève JEAN donne procuration à Gregory RISBOURG,
Jacques NATTA donne procuration à Josiane PANATTONI,
Mariane DOMEIZEL donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER,
Jean-Paul GROUILLER donne procuration à Pierre AUBOIS

Absents et excusés :

Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Serge ROBIN

Madame Eve MAUREL est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2025-020
Attribution d'un fonds de concours pour la rénovation d'un local commercial à
Vitrolles en Luberon**

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Vu le Code General des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022-089 du 14 décembre 2022 portant approbation de la mise en place d'un fonds de concours en faveur de la rénovation des locaux commerciaux communaux ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu la demande de la commune de Vitrolles en Luberon ;

Considérant ce qui suit :

Par délibération du 14 décembre 2022, COTELUB a approuvé la mise en place d'un fonds de concours en faveur de la rénovation des locaux commerciaux.

Le 28 janvier 2025, la commune de Vitrolles en Luberon a déposé une demande dans le cadre de ce fonds de concours.

Le projet concerné a pour but de réaliser l'aménagement du gîte d'étape et de diversifier l'activité du gîte en créant un espace multi services (bistrot, restauration, épicerie).

Il est rappelé que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le plan de financement est le suivant :

- Montant estimatif du projet : 385 781,51 € HT,
- Financement COTELUB - Fonds de concours : 35 000 €,
- Financement DETR : 86 800 €,
- Financement Région : 111 600 €,
- Financement FNADT : 15 320 €,
- Financement ANCT : 20 000 €,
- Autofinancement communal : 117 061,51 €.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

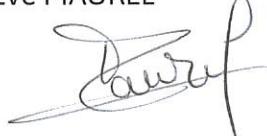
- **D'attribuer** à la commune de Vitrolles en Luberon une aide de 35 000 euros au titre du fonds de concours en faveur de la rénovation des locaux commerciaux communaux et dans le cadre de l'aménagement et du développement du gîte d'étape ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance

Eve MAUREL



Le Président

Robert TCHOBDRNOVITCH

